

## Le conseil communal

se réunira le **25 octobre 2024 à 08:15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

---

### ORDRE DU JOUR :

#### Séance publique:

1. Droit de préemption dans le cadre d'une vente de terrain : décision.
2. Prorogation de la convention d'exécution du PAP camping : décision.
3. Affaires du personnel :
  - a) Décision de principe – Application du compte épargne-temps à tous les agents administratifs du secrétariat communal.
  - b. Avenant du 28 octobre 2022 au contrat collectif pour les salariés en statut unique de la Ville de Grevenmacher – Adaptations avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
4. Compte de gestion et compte administratif 2023.
5. Subsidés et dons divers :
  - a) Amicale Foyer Pietert : 825€.
  - b) Unicef: 50€.
  - c) HB Museldall: 500€.
6. Fixation des critères d'attribution et de classement sur la liste d'attente pour la location d'un emplacement de parking aux parkings souterrains publics de la Ville de Grevenmacher.
7. Approbation d'un contrat de location d'un emplacement de stationnement.
8. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
9. Concession cimetière.
10. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
11. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

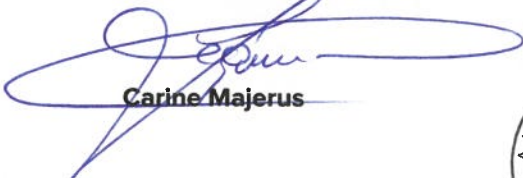
#### Séance à huis clos :

1. Démission d'un employé communal.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 17 octobre 2024 en présence de la secrétaire communale.

**Grevenmacher, le 17 octobre 2024.**

La secrétaire communale,

  
Carine Majerus



La bourgmestre,

  
Monique Hermes